



Formation spécialisée du 19 septembre 2024

Lors de la formation spécialisée ministérielle plusieurs axes ont été annoncés pour améliorer ou réparer les collectifs de travail.

Pour améliorer dans un environnement non conflictuel :

Des postes de facilitateurs seront créés dans nos différentes administrations. Ils animeront un espace de discussion sur le travail qui a pour objectif de produire de manière collective des actions d'amélioration ou des décisions concrètes sur la façon de travailler. Le facilitateur doit permettre de :

- Résoudre des problèmes et réguler le travail au quotidien en apprenant collectivement des expériences et des pratiques de chacun
- Accompagner des transformations et améliorer l'organisation du travail en construisant et/ou en améliorant des fonctionnements collectifs
- Développer les compétences et les pratiques professionnelles des équipes en favorisant leur partage.

L'alliance CFDT-CFTC accueille très favorablement cette création mais s'inquiète de savoir si les directions seront en mesure de s'approprier cet outil. Aussi une communication est nécessaire auprès des directions et des agents afin qu'ils puissent y faire appel. Toutefois, les facilitateurs ne pourront pas résoudre les problèmes flagrants liés au manque de personnels et de moyens de nos administrations.

En cas de collectif de travail dégradé :

Une société a été choisie pour intervenir dans les cas les plus graves avec l'intervention de psychologues pour un conseil et/ou un accompagnement à la résolution des collectifs dégradés avec :

- une évaluation de la situation et conseil au manager
- le cas échéant, une intervention auprès du collectif qui donnera lieu à un compte-rendu écrit (constats et mesures préconisées).

Ceci ne sera pas un doublon de la cellule d'écoute PRO-CONSULTE qui est principalement téléphonique.



L'alliance CFDT-CFTC demande que la saisie des intervenants puisse être la plus large possible et notamment par une FS-L, car les représentants syndicaux sont régulièrement témoins de situations anormales que même les agents concernés ne perçoivent pas toujours ou n'osent pas dénoncer.

La remontée d'indicateurs unifiés nationalement permettra aussi de mieux appréhender les problématiques.